



Bruxelles, le 2 mars 2022
(OR. fr)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0016(COD)**

**6646/22
ADD 1**

LIMITE

**AGRILEG 21
CODEC 217
SEMENCES 3**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Groupe "Ressources génétiques et innovation en agriculture" (Semences, plants et matériel de multiplication)
N° doc. préc.:	6646/22
Objet:	Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil concernant l'équivalence des semences produites en Bolivie – Fin de la consultation écrite

En ce qui concerne le document ST 6646/22 du 25 février 2022, les délégations sont informées qu'à l'expiration du délai pour formuler des observations, aucune objection ou demande de modification n'a été notifiée à la présidence.

Le texte sera donc soumis au Coreper en point «I», c'est-à-dire sans débat, comme base d'un mandat pour engager des négociations avec le Parlement européen.